



Les Solutions fondées sur la Nature pour répondre conjointement aux défis de l'alimentation et de la biodiversité

Communiqué de presse – 20 février 2025

A l'occasion du Salon International de l'agriculture, le Comité français de l'UICN publie une étude intitulée « Solutions fondées sur la Nature pour la sécurité alimentaire en France ». Elle démontre que des projets, à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire, peuvent concilier à la fois des objectifs de production alimentaire et de préservation de la biodiversité. Que cela soit dans les domaines de l'agriculture, l'aquaculture ou la pêche, les Solutions fondées sur la Nature contribuent à renforcer la durabilité et la résilience des systèmes de production alimentaire. Plus de 20 retours d'expériences sont présentés et analysés selon le standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature¹, montrant des réussites variées et adaptées à différents contextes.

Sécurité alimentaire versus dégradation de l'environnement

La sécurité alimentaire repose sur la disponibilité, l'accessibilité et la stabilité des systèmes alimentaires afin de garantir à tous une nourriture suffisante, saine et nutritive. Afin d'assurer sa sécurité alimentaire, la France a développé depuis l'après-guerre un modèle agricole intensif qui a conduit à une augmentation importante de la productivité à travers l'utilisation croissante d'intrants (engrais et produits phytosanitaires) pour maximiser les rendements, à l'intensification des méthodes et outils de production, ainsi qu'à la spécialisation et la simplification des productions à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires. Cette intensification est également le résultat du choix d'une politique tournée vers l'export en Europe et à l'international. Ce modèle agricole dominant a parallèlement provoqué une disparition massive de la biodiversité et d'autres impacts environnementaux et sanitaires. La crise écologique et celle du climat, combinées à un contexte géopolitique et commercial instable, se posent comme des défis majeurs pour les systèmes de production alimentaire : épuisement et pollutions des sols, impacts des sécheresses et inondations, diminution de la pollinisation et de la régulation naturelle des bioagresseurs... La transition écologique de notre production alimentaire est un impératif vital.

Le rôle clé des écosystèmes pour une alimentation durable

L'amélioration de la diversité, de la fonctionnalité et de la résilience des milieux agricoles, aquacoles et halieutiques constitue un levier primordial pour assurer une alimentation durable sur le long terme. En reconnaissant ce rôle essentiel, les Solutions fondées sur la Nature permettent de répondre au défi de la sécurité alimentaire tout en apportant des bénéfices pour la biodiversité. Ces solutions s'inscrivent pleinement dans la recherche de modes et de pratiques d'exploitation conciliant production alimentaire et préservation de la nature. Elles apportent aussi d'autres bénéfices sur l'eau, le climat et la santé comme l'a récemment montré le rapport « Nexus » de l'IPBES.

Des exemples démonstratifs conjuguant production alimentaire et préservation de la biodiversité

23 retours d'expériences correspondant à des Solutions fondées sur la Nature sont présentés et témoignent le plus souvent d'une combinaison de pratiques, menées à différentes échelles, de l'exploitation individuelle au territoire. Elles reposent sur une approche où chaque projet vise à soutenir l'intégrité des écosystèmes locaux pour répondre à des objectifs de sécurité alimentaire.

¹ <https://portals.iucn.org/library/node/49072>

- **La restauration et la gestion durable d'une mosaïque d'agroécosystèmes** : des pratiques comme la diversification des cultures ou la mise en place d'infrastructures agroécologiques, telles que les haies et les réseaux bocagers, contribuent à la résilience des systèmes agricoles tout en améliorant leur productivité. En intégrant différentes espèces végétales sur une même parcelle, notamment des légumineuses fixatrices d'azote, il est possible d'optimiser la productivité tout en réduisant le recours aux produits chimiques et en améliorant la fertilité des sols. L'agroforesterie et les rotations de cultures permettent de restaurer des dynamiques écosystémiques et d'assurer la stabilité des rendements agricoles, même en cas de perturbations climatiques.
- **La gestion durable des systèmes aquacoles** : des démarches innovantes sont mises en avant dans le secteur aquacole, à l'image de l'aquaculture multitrophique intégrée qui s'appuie sur les synergies trouvées entre les espèces élevées et leur milieu naturel, pour optimiser les productions, améliorer la qualité de l'eau, et soutenir le fonctionnement général de l'écosystème.
- **La gestion durable des ressources halieutiques** : des zones marines protégées ont été créées permettant d'augmenter l'abondance et la taille des poissons pêchés, tout en apportant des bénéfices pour d'autres espèces et habitats naturels marins.

L'analyse de ces projets met en évidence que le soutien politique et financier, la mise en place d'une gouvernance participative, l'accompagnement technique, et une communication ciblée pour renforcer l'adhésion et la diffusion des connaissances sont des leviers importants pour la mise en place de ces projets.

Le Comité français de l'UICN appelle ainsi les décideurs publics nationaux et locaux, les exploitants et secteurs professionnels, et les acteurs de la société civile, à s'inspirer de ces retours d'expériences pour déployer les Solutions fondées sur la Nature et assurer une sécurité alimentaire compatible avec la préservation de la biodiversité.

Consulter la publication : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2025/02/sfn-securite-alimentaire.pdf>

Qu'est-ce qu'une Solution fondée sur la Nature ?

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme « *les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité* ».

L'UICN a identifié 6 grands défis sociétaux (changement climatique, risques naturels, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, santé, développement socio-économique) auxquelles peuvent répondre les Solutions fondées sur la Nature à travers 3 grands types d'actions :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes

Cette définition des Solutions fondées sur la Nature a été reprise par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des expert/es de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Il rassemble également un réseau de 300 expert/es répartis en six commissions thématiques, dont la Commission de gestion des écosystèmes. www.uicn.fr

Contact presse

Camille Aspar
Chargée de communication
communication@uicn.fr
07 48 12 31 99

Trois exemples de Solutions fondées sur la Nature appliquées aux domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la gestion des ressources halieutiques



Agriculture : Réensauvager La Ferme – Ferme du Grand Laval, un projet d'agroforesterie

En 2006, la Ferme du Grand Laval est constituée de 17 ha avec des parcelles de maïs, des canaux d'irrigation, et juste un talus boisé. Constatant une dégradation des fonctionnalités des écosystèmes et face aux incertitudes météorologiques, la décision est prise de s'orienter vers la polyculture-élevage en agriculture biologique. Un GAEC est créé, qui comprend 3,5 ha

en arboriculture, 200 poules, une centaine de brebis et des cultures en céréales, oléagineux, légumes secs et fourrages, soit 50 ha au total.

En 15 ans, un verger a été créé dans lequel s'intègrent les différentes activités de la ferme ainsi que des installations agroécologiques : 3.5 km de haies, 22 mares, un marais, des prairies humides, ainsi que la réouverture d'une rivière. Sur une zone en bail précaire (25 ha), il a été choisi de favoriser les espèces steppiques (alouettes, busards, outardes...), tout en assurant les continuités écologiques grâce à des bandes enherbées. 2 parcelles (9 ha) ont été reprises en 2022 et sont en conversion en Bio, et des haies vont être plantées pour recréer des continuités écologiques. Cette mosaïque d'habitats est favorable aux espèces sauvages, notamment celles en phase d'expansion vers le nord avec le changement climatique (Rainette méridionale, Truxalle provençale).

Le système de polyculture-élevage permet de fonctionner en circuit fermé, et de n'avoir aucun coût lié aux intrants, y compris en matière de fertilisation ou d'alimentation des poules. La diversité des espèces sauvages permet d'éviter la surabondance des ravageurs de culture. Dans le verger, les suivis de papillons de nuit montrent une abondance relative très faible des carpocapses, ravageurs redoutés dans la culture fruitière, du fait de la compétition générée par l'abondance de papillons de nuit et par la forte densité en chauves-souris et en oiseaux.

Résultats : L'organisation du système en polyculture-élevage est un choix qui a un intérêt majeur pour l'exploitation puisque cela lui permet de conserver un fonctionnement équilibré même en cas de perturbation importante. L'exploitation est aussi autonome en fertilisants. La multiplicité des aménagements est attractive pour un cortège d'espèces dont la seule présence contribue à la résilience de la biodiversité associée à la ferme (augmentation de +120% du nombre d'oiseaux nicheurs en 2022 et 2023 par rapport à 2006 et 2007).

Crédits photo : Maxime Zucca



Aquaculture : la ferme des 4 marais, un projet en marais salé (Charente-Maritime)

Les marais salés de l'Île de Ré constituent un écosystème précieux et multifonctionnel, exploité depuis des siècles pour la production alimentaire. Des périodes de pressions accrues sur ces espaces ont pu survenir au XX^{ème} siècle, lorsque la demande en produits de la mer a augmenté. Des pratiques semi-intensives ont été adoptées, avec des aménagements destinés à maximiser

la production. Toutefois, une certaine perte des fonctionnalités des écosystèmes, alliée à l'intensification des effets des changements climatiques a conduit le territoire à privilégier les systèmes extensifs.

Démarrée en 2016, la démarche de la ferme des 4 Marais reconnaît le rôle fondamental des écosystèmes naturels dans la production aquacole. Elle a adopté un système en aquaculture multitrophique intégrée (AMTI), dont le principe est de recréer les réseaux trophiques dans différents bassins des marais afin de favoriser la biodynamique de ces derniers, en s'appuyant sur les concepts de la permaculture.

Plutôt que de produire une seule espèce en monoculture et de se concentrer principalement sur les besoins de cette espèce, l'AMTI reprend le fonctionnement de l'écosystème naturel en combinant l'élevage de diverses espèces complémentaires, appartenant à différents maillons de la chaîne alimentaire.

Les crevettes se nourrissent de crustacés, mollusques, algues et vers qu'elles trouvent en fouillant le fond du marais. Ce brassage favorise le développement des phytoplanctons et des palourdes, qui filtrent les particules et microalgues présentes. Les macroalgues épurent les nutriments produits par les crevettes et les palourdes. Tous les nutriments sont ainsi utilisés, et le faible rejet d'eau à la mer est complètement épuré. Aucun produit phytosanitaire ou engrais n'est utilisé, c'est l'approche biologique et l'emplacement que chaque espèce occupe dans les bassins qui garantissent le fonctionnement du système. La valorisation des interactions entre les espèces soutient ainsi la production aquacole, tout en maintenant l'équilibre écologique du site.

Résultats : La production aquacole est diversifiée, incluant crevettes grises, palourdes, et algues. Le renouvellement des stocks est assuré naturellement. Des plantes du marais sont coproduites sur le site en parallèle : maceron, salicorne, lavande de mer, obione, moutarde... L'exploitation est certifiée Agriculture Biologique.

L'AMTI permet de retrouver des interactions écologiques naturelles, favorisant la diversité biologique en offrant des habitats variés et des sources de nourriture pour de nombreuses espèces sauvages au-delà des limites de l'exploitation. L'entretien des berges les rend favorables à l'installation d'une faune variée : faisans, perdrix, avocettes, lapins... La variation des niveaux d'eau dans les bassins permet à certains végétaux halophiles de trouver leur niche écologique, favorisant ainsi leur développement. L'activité aquacole caractérise le paysage typique de l'île apprécié des touristes, et contribue également à renforcer son attractivité.

Crédits photo : Les 4 Marais



Ressources halieutiques : les cantonnements de pêche de la Côte Bleue (Bouches-du-Rhône)

Située entre le golfe de Fos et la ville de Marseille, la Côte Bleue est soumise à de nombreuses pressions industrielles, urbaines, touristiques et de navigation de commerce. C'est aussi un territoire avec de grands espaces préservés par le Conservatoire du littoral, un site à enjeux pour les ressources halieutiques et avec le plus grand herbier de Posidonie des Bouches-du-Rhône. Le Parc Marin

de la Côte Bleue est un outil expérimental de protection du milieu marin littoral et de gestion des ressources halieutiques au profit de la pêche artisanale. L'enjeu est de favoriser la reconstitution de peuplements équilibrés dans les zones marines protégées, ce qui induit des abondances et des tailles moyennes plus importantes pour les espèces exploitées que dans les zones pêchées. 2 zones marines protégées ont été créées, avec l'accord puis sur proposition des pêcheurs professionnels : en 1983, la réserve de Carry-le-Rouet sur 85 ha, puis en 1996, la réserve de Cap Couronne sur 210 ha. Elles sont interdites à la pêche sous toutes ses formes par arrêté ministériel de cantonnement et interdites au mouillage et à la plongée par arrêté du préfet maritime.

Dès les années 1980-1990, à la demande des pêcheurs, différents types de récifs artificiels ont été expérimentés et complétés par des récifs de protection formant des obstacles au chalutage illégal dans la bande côtière des 3 milles nautiques, permettant de protéger et restaurer l'herbier de Posidonie qui était dégradé par endroit.

Résultats : les suivis réalisés ont démontré que dans les 2 zones marines protégées, les espèces exploitées sont bien plus abondantes (multiplication par 7 des biomasses) avec un poids moyen plus important qu'à l'extérieur des zones (multiplication par 2,5 du poids moyen des poissons capturés). D'après les données du programme Interreg FishMPABlue2, les pêches réalisées en périphérie de ces zones présentent des rendements 2,5 fois plus importants que dans les secteurs éloignés.

Crédits photo : Parc Marin de la Côte Bleue